

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Camping Chemin du Point vert – Chemin du point vert - 01470 Serrières de briord - Tél: 33 [04 74 36 13 45](tel:0474361345) • **1/** Le contrat est nominatif et ne peut être cédé • **2/** La réservation devient effective qu'après paiement de 30 % d'arrhes (paiement en ligne) et la réception de l'accusé de réception de confirmation de votre commande • **3/** Si l'emplacement ou la location ne sont pas occupés par le réservataire **à la date prévue** pour le début du séjour et si le retard n'a pas été signalé le gestionnaire pourra disposer de l'emplacement ou de la location et conservera les arrhes et établira normalement la facture du séjour qui sera envoyée au réservataire par courrier avec un délai de paiement de 15 jours • **4/** 50% des arrhes pourront être remboursées en cas de dédit, communiqué au moins 1 MOIS avant la date du début du séjour par lettre recommandée avec AR • **5/** Le solde du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée ou en ligne directement au moment de la réservation • **6/** Un départ anticipé ne pourra donner lieu à un remboursement • **7/** Les réservations commencent dès le mois de Janvier de l'année en cours • **8/** Le jour de votre arrivée, votre accusé de réception de confirmation de commande devra être présenté à la réception • **9/** Les arrivées s'effectuent entre 15h00 et 19h00. Les départs doivent s'effectuer avant 10h00 • **10/** Les visiteurs peuvent être admis sur le camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et avec l'autorisation du propriétaire du camping. Ceux-ci sont tenus au règlement d'une redevance par visiteur

- **11/** EMBLEMES JOURNALIERS : Un badge d'accès vous est attribué à votre arrivée au camping. Avec ce badge vous pouvez, entrer/sortir du camping et prendre vos douches, en échange d'une pièce d'identité. A votre départ, la pièce d'identité vous sera rendue après restitution du badge (chaque badge perdu ou cassé, sera facturé 20€)
- **12/** LOCATIFS : Les draps, oreillers et couvertures sont non fournis (possibilité de location). Avant tout départ, prise de rendez-vous à la réception 48h avant pour l'examen du locatif. Les animaux sont strictement interdits dans les locatifs. Une caution de 300€ vous sera demandée à l'arrivée par chèque et vous sera restituée au départ sous réserve d'un état des lieux. La location doit être rendue en parfait état de propreté, auquel cas un forfait ménage de 80€ vous sera facturé en sus • **13/** FORFAITS

EMPLACEMENTS SAISONNIERS ET ANNUELS : La location de l'emplacement concerne votre matériel (caravane, camping-car, tente) et une seule voiture garées sur votre emplacement. Pour toute autre personne, matériel (invité, visiteur, voiture, animal...) ne figurant pas sur ce contrat le tarif appliqué sera le tarif journalier. Branchement au courant électrique avec sous compteur. Un badge d'accès nominatif vous est attribué à votre arrivée au camping. Avec ce badge vous pouvez, entrer/sortir du camping et prendre vos douches, en échange d'une caution de 20 euros encaissée. En cas de départ, votre caution vous sera remboursée après restitution du badge (si votre badge est perdu ou cassé, votre caution ne vous sera pas restituée). Le locataire s'engage à ne pas louer, sous louer ni prêter son matériel et emplacement sauf avec accord du Propriétaire du camping. Le locataire s'engage à s'acquitter des factures dues ne faisant pas parties du tarif du forfait: électricité, douches, taxes communales et/ou d'ordures ménagères (feuille des taxes à demander à l'accueil). Le locataire s'engage à laisser son emplacement propre. Tout encombrant restant sur le terrain de camping vous sera

facturé. • **14/ SÉCURITÉ-ASSURANCE** : Il appartient à chaque client de souscrire une assurance pour sa caravane, tente, matériel, véhicule ainsi qu'une responsabilité civile

• **15/ JEUX** : Aucun jeu violent, ou gênant ne peut être organisé à proximité ou sur les installations, nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents et respecter le matériel prêté ou mis à disposition

• **16/ ANIMAUX** : Ils sont acceptés, ils doivent être tatoués et vaccinés. Ils doivent être non agressifs et tenus obligatoirement en laisse courte. Leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2) sont refusés

• **17/ CIRCULATION-BRUIT** : La vitesse est limitée à 10 km/h. Dans le camping, le stationnement est interdit sur les routes et voies d'accès. Les véhicules doivent être garés sur l'emplacement. Ne gariez jamais votre véhicule sur l'emplacement voisin même s'il paraît inoccupé, des campeurs peuvent arriver à tout moment. Les barrières sont fermées entre **22h30 et 6h00** du matin, toute circulation est interdite durant cette période. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. De **22h00 à 7h** du matin, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins

• **18/ DROITS À L'IMAGE** : Lors de votre séjour sur notre camping, vous êtes susceptibles, d'être photographié ou filmé pour la réalisation de nos supports publicitaires, sauf si vous nous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique

• **19/ INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR** : Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur du camping, le propriétaire du camping ou son représentant pourra oralement ou par écrit, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le propriétaire du camping de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le propriétaire du camping pourra faire appel aux forces de l'ordre.